



☎ □ 03.91.83.07.00
Fax □ 03.21.75.21.06
□ secretariat.boisbernard@gmail.com

**Arrêté Municipal Temporaire portant
Réglementation de la circulation
en agglomération suite au parcours des JO
organisé par l'école Condorcet**

Arrêté n° 2024-05-28-002

Nous, Maire de la Commune de Bois-Bernard, soussigné,

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu la demande de l'école communale Condorcet de Bois Bernard (62320). Nous signalant qu'elle organise un parcours de 2024m pour marquer les JO sur la commune.

Vu, l'instruction interministérielle sur la Signalisation routière (livre I, 8^o partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement des travaux,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation, prévenir les accidents et garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

ARRETONS

Article 1 : La Vitesse des véhicules dans tout le village ne pourra excéder 30 km/h le dimanche 2 juin 2024 de 9h à 13h afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront posés et entretenus par les soins et aux frais de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Bois-Bernard, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de VIMY, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et (ou) d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant sa publication.

A Bois-Bernard, le 28 mai 2024

Le Maire, JM Menchy

